



Règlement intérieur

Académie Bushikai Karaté-Do France

Préambule :

Dès lors que vous vous inscrivez à l'Académie Bushikai Karaté-Do France (ABKF), vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'Association pour pouvoir profiter des différents avantages dont disposent tous les adhérents. Le Président et son comité se réservent le droit d'exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

Administratif :

Une séance d'essai gratuite est proposée aux futurs adhérents. Durant ces séances, l'ABKF considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du karaté. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l'inscription, le certificat médical de non contre-indication est obligatoirement joint au dossier.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- la fiche d'inscription remplie
- un certificat médical de non contre-indication,
- le règlement intérieur daté et signé,
- un chèque (ou plusieurs si facilités de paiement) couvrant le montant total comprenant :
 - o les frais d'inscription : 250 € pour les enfants, 350 € pour les adultes
 - o le passeport FEKAMT 15 €
 - o la licence : 15 € pour les enfants, 22 € pour les adultes
 - o le passage de grades : 9 € pour les enfants, 21 € pour les adultes

L'inscription n'est effective que si la fiche d'inscription est complète, le certificat médical visé, l'autorisation parentale remise pour les mineurs et le paiement de la cotisation totalement acquitté.

Droit à l'image : le licencié du club autorise l'ABKF à le prendre en photo et à utiliser celle-ci dans le cadre de la promotion de l'Association sans réclamer la moindre indemnité financière.

La licence FEKAMT est obligatoire lors de l'inscription. Celle-ci est comprise dans la cotisation annuelle.

Les cours :

Les pratiquants mineurs sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du Dojo : le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires...) et après celui-ci.

Les pratiquants se doivent d'être ponctuels : ils doivent être en kimono 10 minutes avant le début de chaque cours. Un élève pourra quitter le cours avant la fin, dès lors qu'il prévient le professeur avant la séance.

Les cours sont assurés de septembre à juin, le mercredi de 17h30 à 18h30 pour les enfants et de 18h30 à 20h pour les adultes. Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires.

La tenue :

Le karaté se pratique dans la tenue suivante : veste et pantalon de kimono propres, ceinture correspondant au grade.

Le port de la coquille est obligatoire pour les hommes. Une protection de poitrine peut être demandée pour les femmes. Chaque élève possèdera ses protections personnelles : gants, protège-dents, coquille, protège-pieds indispensable pour la pratique du combat.

Le port de tous les accessoires supplémentaires suivants est strictement interdit : montres, piercings, boucles d'oreilles, colliers, bagues, bracelets, bandeaux, poignets de cuirs.

L'Hygiène :

Par respect à l'égard des autres, l'élève observera une hygiène corporelle rigoureuse. En particulier, les mains et les pieds seront propres et les ongles coupés.

Les passages de grades :

Les passages de grade se dérouleront tout au long de l'année et le diplôme sera remis lors de la fête de fin d'année de l'Association.

Panneaux d'affichages :

Les pratiquants et parents doivent prendre connaissance du panneau d'affichage avant chaque cours. Toutes les informations affichées ne seront pas forcément répétées en cours.

Les vols :

Il est conseillé de déposer les sacs dans le Dojo, où dans les vestiaires à proximité. Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

Déplacements en compétition :

Pour les compétitions nationales de catégorie A, l'ABKF prend en charge le déplacement mais une participation forfaitaire de 35 € par personne est demandée. Les déplacements aux manifestations départementales et régionales sont à la charge des licenciés.

Nom et Prénom :

A....., le.....

Signature obligatoire :